



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

Monsieur Hervé LUGA, Maître de Conférences, Responsable du site IRIT – UT1 (Institut de Recherche en Informatique de Toulouse)

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 914202 – Institut de Recherche en Informatique de Toulouse IRIT/UT1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé LUGA, M. Chihab HANACHI, Professeur d'Université reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés

La présente délégation prend effet au 7 janvier 2013.

Fait à Toulouse,
Le 7 janvier 2013

Le délégataire,

Hervé LUGA

Le délégataire,

Chihab HANACHI

Le Président,

Bruno SIRE